



**COMPTE-RENDU**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**du**  
**JEUDI 27 JUIN 2019**



## ORDRE DU JOUR

- **Accueil des participants**
- **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril 2019**
- **Communications diverses**
- **Actualité nationale et régionale du Réseau**
- **Budget Exécuté 2018 / *Projet de délibération***
- **Protocole de sortie de la CCI du Jura du Syndicat Mixte Innovia / *Projet de délibération***
- **Modification de la tarification des cartes de commerçants ambulants / *Projet de délibération***
- **Présentation du Rapport d'Activité 2018 de la CCI du Jura**
- **Point sur la procédure de fin de Délégation de Service Public de l'Aéroport Dole Jura**
- **Les actions de BPI France en région en faveur des entreprises du territoire / Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté**
- **Présentation de l'Espace Compétences Digitales de la CCI du Jura**
- **Questions diverses**
- **Interventions de fin de séance**

\*\*\*\*\*



## **LISTE DES PRESENTS ET DES EXCUSES**

### **Parmi les Membres Titulaires, étaient présents :**

Jean-Charles ARNAUD, Véronique BEAUD, Stéphanie BOUQUEROD, Claude CANIOTTI, Audrey CEZERIAT, Philippe DRHOVIN, Jean-Pascal FICHERE, Nicolas FIDON, Pascale LACROIX, Philippe MANZONI, Evelyne MUYARD, Liliane PAGET, Jean-Pierre PARIZON, Christophe THIEBAUD, Pierre WORMS.

### **Parmi les Membres Titulaires, étaient excusés :**

Pierre-Emmanuel BERTHET, Romuald DEBOURG, Nicole GUYOT, Édouard HIRSINGER, Patrick JANAND, Rémy LAURENT, François MICHEL-GROSJEAN, Christine MILLET, Amélie MOREL-MARTIN, Valérie ORSAT, Véronique PAGET, Florence PUIG.

### **Parmi les Membres Associés, étaient présents :**

François DEFOUGERES, Michel DRONIER.

### **Parmi les Membres Associés, étaient excusés :**

Jérôme COLIN, Alain COUPAT, Denis DEVILLERS, Romuald FASSETNET, Simone FUSARO, Claude GIROD, Daniel JACQUET, Jean-Louis LORAND, Bruno PREVOT, David WAWRZYNIAK, Yann WEDERICH.

### **Parmi les Personnalités, était présent :**

Richard VIGNON, Préfet du Jura, représenté par Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général.

### **Parmi les Personnalités, étaient excusés :**

Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura.  
Marie-Christine CHAUVIN, Sénatrice du Jura.  
Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura.  
Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura.  
Marie-Christine DALLOZ, Députée du Jura.  
Jean-Marie SERMIER, Député du Jura.

### **Parmi les invités, étaient présents :**

Florence BARRAL-BOUDET, DIRECCTE UT Jura, représentée par François PETITMAIRE.  
Michel CHAMOUTON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura, représenté par Valérie FATON.  
Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté de BPI France.  
Pascal GAROFALO, Président de la Communauté de Communes Jura Sud, représenté par Serge LACROIX.  
Florence GROS FUAND, Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet, représentée par Jean-Luc ALLEMAND.  
Denis PRAT, Directeur de la Banque de France.  
Henri VENET, Délégué Général de l'UIMM Jura.  
Charlotte VIOLOT, Commissaire aux Comptes.

### **Parmi les invités, étaient excusés :**

Jean-Luc BLANC, Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura.  
Véronique BOUVRET, Présidente du MEDEF Jura.  
Pierre CHRISMENT, DREAL – Responsable de l'Unité Territoriale Jura.  
Michel DIEUDONNE, Président Honoraire de la CCI du Jura.  
Jean-Luc IEMMOLO, Directeur Départemental des Territoires du Jura.

Erick KEROURIO, Directeur Départemental Cohésion Sociale et Protection des Populations.  
Alexandre LACOMBE, Délégué Général du MEDEF Franche-Comté.  
François LAVRUT, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura.  
Bernard MAMET, Président de l'Association des Maires du Jura.  
Éric PIERRAT, Secrétaire Général aux Affaires Régionales.  
Jean-Philippe SARRETTE, Directeur Régional Adjoint Caisse des Dépôts et Consignations.

**Assistaient également à la réunion :**

Luc DREVET, Directeur Général de la CCI du Jura.  
Florence AUBERT, François BOULAY, Corinne CORNET-BELIN, Dorothée COTTENCIN, Bruno GALLET, Marie-Eve HENRIOT, Daniel LEPRE, Martin PAGNIER, Philippe ROUGET, collaborateurs CCI du Jura.

\*\*\*\*\*

## ACCUEIL DES PARTICIPANTS & COMMUNICATIONS DIVERSES

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** souhaite la bienvenue à tous les participants. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Il demande aux Membres Titulaires l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019.

*L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## BUDGET EXECUTE 2018 DE LA CCI DU JURA

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Jean-Pascal FICHERE, Trésorier.

**Jean-Pascal FICHERE, Trésorier :** « Vous avez à l'écran le budget exécuté 2018. Vous avez en première colonne le budget exécuté 2017 et dans la deuxième colonne, le budget notifié 2018 et enfin, en dernière colonne, le budget exécuté 2018.

**En matière de produits**, bien évidemment la première ligne est la plus pertinente. La ressource fiscale est conforme à la prévision de 2 154 K€. Par rapport à 2017, la baisse a été de 445 K€, soit - 17%.

Les produits d'exploitation sont supérieurs de + 70 K€ par rapport au budget rectificatif et à + 100 K€ par rapport au budget exécuté 2017. Cette augmentation provient notamment de la subvention du Fonds Social Européen reçue pour la Plateforme RH et de l'augmentation des prestations facturées par les services.

Pour rappel, en 2017 les produits exceptionnels comprenaient la régularisation des engagements sociaux sur l'exercice antérieur 2016 (allocations fin de carrière et ancienneté) suite à l'harmonisation du mode de calcul de ces derniers entre les CCIT de Franche Comté et de la Bourgogne dans le cadre de la création de la nouvelle CCIR Bourgogne Franche-Comté.

**En matière de charges**, les charges d'exploitation sont inférieures de 128 K€ par rapport au budget notifié, économies faites sur les services extérieurs (-82 K€), sur les travaux et prestations (-24 K€) et sur les autres contributions et charges de gestion courantes (-22 K€).

Les impôts et taxes d'un montant supérieur de 17 K€ correspondent à +13 K€ pour la formation des agents dans le cadre du fonds de péréquation 2018 et +4 K€ d'impôts payés sur les placements financiers.

Les frais de personnel d'un montant supérieur de 54 K€ correspondent pour 19 K€ à l'ajustement au 31/12/2018 des IFC (Indemnités de fin de carrière) et ANC (Allocations d'ancienneté), pour 19 K€ à l'ajustement des congés payés et Compte Epargne Temps et pour 16 K€ du recrutement d'un agent plus tôt que prévu.

Les charges exceptionnelles s'élèvent pour 2018 à 123 K€, ce montant comprenant la prise en compte au 31/12/2018 de l'engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage pour un montant de 109 K€.

Les cessions d'immobilisation et autres ressources de 128 K€ comprennent l'ajustement des allocations de fin de carrière pour 19 K€ et des allocations chômage pour 109 K€.

Les investissements courants réalisés en 2018 sont de 17 K€ budgétés à hauteur de 36 K€.

**Le résultat budgétaire 2018 prévu au budget rectificatif à hauteur de -114K€ est au 31/12/2018 de +44 K€.**

Voici maintenant un graphique en couleur représentant les tendances que l'on vient d'évoquer précédemment.

En matière de produits, on constate la baisse de la ressource fiscale et une augmentation de nos produits d'exploitation.

En matière de charges, on constate que ces dernières sont bien contenues.

En matière de rapprochement entre le résultat budgétaire et le résultat comptable, au résultat budgétaire de 44 K€ on rajoute le remboursement du capital d'emprunt pour 45 K€ et 17 K€ pour les investissements de l'exercice et on corrige des cessions d'actifs et autres ressources exceptionnelles pour 128 K€ (ajustement des Indemnités de fin de carrière, allocations d'ancienneté et allocations chômage). Nous avons donc une Capacité d'Auto Financement de - 22 K€, rigoureusement équilibrée alors que l'on était à 260 K€ en 2017. A cette CAF, on rajoute la reprise d'amortissements et provisions pour 41 K€ et on enlève la valeur comptable des éléments cédés pour 3 K€ et les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice pour 180 K€. Ceci donne un résultat comptable de - 164 K€.

Pour résumer, on a une CAF quasiment nulle qui ne nous permet pas de rembourser nos emprunts, ni d'investir de manière nouvelle, sauf à puiser dans nos réserves.

La situation patrimoniale est stable en termes de structure.

A l'actif, les immobilisations s'élèvent à 2 311 K€ dont 1 947 K€ d'immobilisations incorporelles et corporelles et 364 K€ d'immobilisations financières. L'actif circulant s'élève à 2 374 K€ dont 373 K€ de créances (en forte diminution par rapport à 2017) et de 2 001 K€ de disponibilités en forte augmentation par rapport à 2017, ce qui permet de faire face à une période difficile actuellement traversée. Les charges constatées d'avance sont de 18 K€, soit un total d'actif de 4 703 K€.

Au passif, les fonds propres s'élèvent à 3 065 K€ en diminution de 164 K€ correspondant au résultat 2018. Les dettes à long terme de 865 K€ pour leur part correspondent pour 515 K€ à ce que la CCI du Jura doit à la CCI Bourgogne Franche-Comté du fait du transfert des contrats de travail et pour 350 K€ pour solde de l'ancienne concession de l'Aéroport Dole Jura. Les dettes d'exploitation de 772 K€ sont en diminution de 109 K€ par rapport à 2017. Les produits constatés d'avance sont de 1 K€.

Evolution fonds de roulement/nombre de jours de charges

La différence entre le fonds de roulement brut et le fonds de roulement net est le montant des provisions de l'actif circulant (provision pour créances clients et autres débiteurs).

On remarque la forte chute de ce fonds entre 2013 et 2014 due au prélèvement exceptionnel intervenu fin 2014.

Le montant du fonds de roulement au 31/12/2018 est quasiment équivalent à celui constaté au 31/12/2014 ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** remercie Jean-Pascal FICHERE et donne la parole à Evelyne MUYARD, Présidente de la Commission des Finances.

**Evelyne MUYARD** : « Conformément à l'article 4.2.2 du règlement intérieur de la CCI du Jura, la Commission des Finances s'est réunie le jeudi 6 juin 2019 afin d'émettre un avis sur les comptes exécutés 2018.

L'exercice 2018 présente un résultat comptable de – 164 461.94 € mais compte tenu des acquisitions d'immobilisations, de l'ajustement des dettes sociales, des dotations et des reprises d'amortissements et provisions, l'excédent budgétaire 2018 est de 44 250.01 €.

La Commission relève que :

- Les charges d'exploitation 2018 ont été maîtrisées. Par rapport à l'exécuté 2017, elles ont diminué de 81 000 € soit - 11.50%.
- Les produits d'exploitation 2018 ont augmenté de 120 000 € soit + 28 % par rapport à 2017.

Après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, les Membres de la Commission des Finances émettent un avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 du budget exécuté 2018 tel qu'il leur a été présenté ».

**Luc DREVET** : « Cela a été évoqué par la Présidente de la Commission des Finances et l'exercice en cours le démontrera à nouveau. Il y a cette double tendance, les performances commerciales de la CCI qui sont bonnes, mais la trajectoire fiscale est telle que malgré les efforts des services pour essayer de la compenser, il est extrêmement difficile d'équilibrer. Rappelons quand même que nous avons une ressource fiscale en 2019 très légèrement inférieure à 2 M€. En fin de trajectoire, quand on aura « digéré » les - 400 M€ de TFC voulus par le Gouvernement, la ressource fiscale, si elle reste mécaniquement dans la trajectoire de réduction, sera de moins de 1 M€. Il faut, par du chiffre d'affaires, par de la prestation de services de nos équipes compenser encore d'ici 2022 1 M€ supplémentaire. C'est dire à quel point la barre est haute et je tiens à féliciter l'engagement des services puisque l'on a vraiment changé de paradigme, nous sommes dans une nouvelle culture qui nécessite aujourd'hui d'expliquer à nos entreprises que ce que l'on pouvait faire dans certaines conditions de quasi gratuité hier, ce n'est plus possible aujourd'hui. Encore une fois, la pente est très raide mais il y a un véritable déclic culturel de la part des équipes aujourd'hui sur la nécessité de proposer des prestations selon de nouvelles conditions commerciales et je tiens sincèrement à les saluer pour cet effort individuel et collectif très important ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Charlotte VILOLOT, Commissaire aux Comptes.

**Charlotte VILOLOT, Commissaire aux Comptes** : « A tous les Membres de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Jura, je vais donner lecture de notre rapport sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du

Jura relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils viennent de vous être présentés et qu'ils sont annexés à notre rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Jura à la fin de cet exercice tant au niveau des éléments bilanciaux que des éléments d'exploitation.

On fait des rappels sur le fondement de notre opinion. Notre mission se fait dans le cadre d'un référentiel d'audit qui est normé. Par ailleurs, on se doit d'être indépendant vis-à-vis de la structure. On se doit de justifier de nos appréciations permettant la certification des comptes telle que je viens de vous l'exprimer. A ce titre, on porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et permettent la formation de notre opinion. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

On précise que la note « Règles et méthodes comptables, Annexe feuillet B-1, Engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage » de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation au 31 décembre 2018 dans les comptes de la CCIT du Jura de la provision correspondante inscrite dans les comptes de la CCIR Bourgogne Franche-Comté. Voilà ce qui était important sur l'exercice 2018.

Ensuite, on se doit de procéder à des vérifications dites spécifiques et à ce titre, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents relatifs à la situation financière et le budget exécuté adressés aux Membres Élus et autres Membres de l'Assemblée Générale.

Nous faisons ensuite des rappels, imposés par le législateur, sur la responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Chambre. On rappelle les responsabilités à chacun de ses membres, que les comptes annuels sont arrêtés par le Trésorier et ensuite, de manière beaucoup plus longue, plusieurs paragraphes précisent les responsabilités que nous supportons en qualité de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Voici pour notre rapport qui certifie les comptes annuels de la CCI du Jura au 31 décembre 2018. Je vous remercie ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## PROTOCOLE DE SORTIE DE LA CCI DU JURA DU SYNDICAT MIXTE INNOVIA

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Le Syndicat mixte du Pôle Innovia a été créé par Arrêté préfectoral le 8 juillet 2003. Sur proposition des deux membres fondateurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Conseil Départemental du Jura, le Syndicat mixte s'ouvre le 14 mai 2009 à l'intégration de la CCI du Jura et du Conseil Régional de Franche-Comté, élargissement validé par l'Assemblée Générale de la CCI le 29 juin 2009 sous couvert d'une modification des statuts du Syndicat mixte et une participation à hauteur de 6 % des dépenses annuelles de fonctionnement de la structure dont le total est estimé alors par la SOCAD, concessionnaire pour l'aménagement d'Innovia, à 665 000 €, soit un montant de l'ordre de 40 000 € pour la CCI, dès l'exercice 2010. Cette participation de 6 % est identique à celle adoptée par la Région, laissant 44 % de participation à chacun des deux autres partenaires.

La Loi NOTRe de 2015 a ensuite rendu nécessaire la sortie du Département qui perdait la compétence du développement économique et corrélativement, le Comité syndical a pris l'initiative de dissoudre le Syndicat mixte Innovia.

Dans ce contexte, et après échanges entre partenaires dès le Comité syndical du 23 juillet 2018 en particulier, les modalités suivantes ont été proposées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et validées par le Comité syndical du 12 novembre 2018 :

- 677 K€ au bénéfice du Département,
- 23 K€ pour la CCI du Jura au titre de sa sortie du Syndicat mixte.

La CCI a réagi à cette proposition auprès du Comité syndical en faisant observer que les conditions de sortie qui lui étaient fixées n'étaient pas identiques à celles accordées au Département et que l'égalité de traitement situait le montant de sortie à 92 K€, soit près de 4 fois supérieur à celui retenu pour la Chambre.

La CCI a ensuite proposé de tenir compte de l'entrée plus tardive de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura dans le Syndicat mixte et de fixer les conditions de sortie à la moitié de celle du Conseil Départemental, membre fondateur de la structure, au prorata de leurs participations respectives, soit 46 K€. Cette proposition n'a pas été retenue par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ainsi qu'une proposition ultérieure portant sur une modalité de sortie à hauteur de 30 K€.

Un « protocole portant sur les conditions de retrait de la CCI du Jura du Syndicat mixte du Pôle Innovia », validé par le Comité syndical, doit à présent être signé entre les deux parties après approbation des modalités envisagées par l'Assemblée Générale de ce jour.

Il convient également de rappeler que le montant de la participation de la CCI du Jura sur la période 2010-2017 s'élève à 251 170 € et que cet effort de la CCI en faveur d'un territoire spécifique de notre département par la mobilisation de sa ressource fiscale est sans équivalent. En effet, s'agissant de l'assistance et de l'expertise apportées par la CCI aux EPCI du Jura, celles-ci relèvent habituellement non d'une contribution sur les ressources propres de la Chambre, mais d'une prestation facturée pour le temps de ses collaborateurs en charge de ces missions ».

**Jean-Pascal FICHERE** : « En ma qualité de Président du Syndicat Mixte Innovia, je vous informe que je ne prends pas part au vote. Je rappelle quand même qu'une zone économique comme Innovia coûte globalement 20 M€ sur une durée de développement de quinze à vingt ans. Dans le schéma de financement, il y a environ 10 M€ qui proviennent de subventions et de ressources diverses et 10 M€ de produits de cessions, le prix des terrains ne couvrant pas l'ensemble des charges propres à une zone comme celle-là. Je rappelle que quand on est dans un syndicat, on signe pour payer des millions en net sur la totalité de la durée théorique du syndicat. Il est vrai que quand on sort en cours de route, et je l'ai fait remarquer à la CCI en son temps, on s'épargne des dettes futures. Alors quand on me dit qu'il y a des actifs, c'est vrai, mais

globalement ce sont des pertes in fine puisque ce sont le Grand Dole et la Région qui les prennent à leur charge comme c'était prévu dans l'engagement initial ».

**Luc DREVET** : « Simplement, je souhaite préciser que le propos portait sur les conditions de sortie distinctes appliquées aux différents acteurs de ce syndicat ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES CARTES DE COMMERCANTS AMBULANTS**

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale de CCI France le 29 Janvier 2019 concernant les formalités liées à la délivrance et au renouvellement des cartes de commerçants ambulants, le tarif applicable est porté à 30 euros nets au lieu de 15 euros nets. Conformément aux articles 4.7.1 & 4.7.2 du règlement intérieur de la CCI du Jura, il est proposé de modifier la grille tarifaire en conséquence, les autres tarifs de la grille restant inchangés.

Cette actualisation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la CCI du Jura après son approbation par l'Assemblée Générale de ce jour ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne lecture du projet de délibération en rapport et en demande l'approbation aux Membres de l'Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale l'approuve à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **LES ACTIONS DE BPI FRANCE EN REGION EN FAVEUR DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE**

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France.

**Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France** fait une présentation détaillée des actions de BPI France en Région en faveur des entreprises du territoire à l'aide du diaporama annexé au présent compte-rendu.

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** remercie Stéphane CLERGET pour cette présentation et donne la parole à la salle.

**Jean-Charles ARNAUD** : « J'ai une question, remarque concernant un retour d'expérience.

Vous évoquiez le financement de la création. Nous avons il y a quelques années crée une entité, une SARL, avec un investissement lourd de plus de 10 millions d'euros avec différents partenaires et on nous a demandé de fournir 3 bilans et 3 comptes de résultats passés. On était alors en train de constituer notre entité. On a été surpris d'une telle demande puisque dans l'impossibilité de fournir les éléments demandés.

Si j'évoque ce cas de figure, c'est pour savoir si cela a changé ou non ou éventuellement pour que cela puisse servir à d'autres ».

**Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France :** « Si la société créée est filiale d'un groupe, on a la possibilité de financer sur la holding du groupe. Mais si elle n'est pas filiale d'un groupe, à partir de ce moment-là c'est une société créé que, par nature, nous ne pouvons garantir ».

**Jean-Charles ARNAUD :** « Nous étions clairement dans le deuxième cas que vous venez d'énoncer et vous nous avez clairement répondu que vous ne pouviez pas nous financer ?

**Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France :** « Si vous avez réussi à obtenir votre financement sans passer par la garantie, finalement c'est mieux ». Sur la partie financement, il est vrai que l'on n'a pas de possibilité d'intervention sur une entreprise de moins de 3 ans, hormis dans le cadre d'un projet innovant pour lequel l'on peut aller chercher des financements, comme par exemple, sur les start-up ».

**Luc DREVET :** « Ce sont des contraintes réglementaires ou des règles que vous fixez ? ».

**Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France :** « Ce sont des contraintes réglementaires. Nous avons les prérogatives de Bercy tout simplement qui nous empêchent d'intervenir sur certains secteurs d'activité. Et malheureusement on ne peut faire de garantie sur les entreprises de taille intermédiaire ; je dirais que là, c'est de la faute des Allemands parce qu'ils possèdent un tissu économique déjà largement constitué d'entreprises de taille intermédiaire et ils font du lobbying européen pour que les autres pays ne puissent pas aider ces entreprises de taille intermédiaire et se cantonnent à la définition européenne de la PME, c'est bien dommage ».

**Luc DREVET :** « Plus de 250 salariés ? »

**Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France :** « En effet, plus de 250 salariés ou 50 millions de chiffre d'affaires. Quand on est dans le commerce, c'est plutôt le chiffre d'affaires qui est restrictif et dans l'industrie c'est plutôt le nombre de salariés ».

**Jean-Charles ARNAUD :** « Vous avez parlé effectivement de financement, de mise aux normes dans une logique d'exportation. On vit actuellement des modifications assez importantes des référentiels qualité et nous seront conduits à réinvestir afin de répondre aux exigences en la matière en reconstruisant un nouvel atelier de conditionnement juste parce que la configuration du site actuel ne permet pas aux hommes de travailler dans des conditions adaptées au respect de ce nouveau référentiel. Dans ce cadre-là, pourrions-nous vous contacter pour obtenir des financements ? ».

**Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France :** « Oui, tout à fait ».

**Jean-Charles ARNAUD :** « Je souhaite souligner un autre point concernant l'accompagnement sur l'innovation. Nous étions sur un programme de recherche lourd de 300 000 € et nous avons

été suivis, ce qui est tout à fait appréciable. Quand on est dans la recherche, c'est intéressant car on ne sait pas finalement quel le résultat que l'on va obtenir et dans ce cadre, nous avons eu une co-action tout à fait intéressante ».

**Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France :** « Merci pour ce deuxième point ».

**François DEFOUGERES :** « J'aimerais aussi apporter mon témoignage. DIAGER est une entreprise qui a été accélérée par BPI. C'est un principe qui fonctionne très bien j'ai beaucoup apprécié également que BPI ne s'intéresse pas seulement à financer mais à aider les entreprises à développer leurs activités à travers des prises de connaissance et le développement de savoir-faire. Une grande partie de nos investissements et de nos développements sur les années précédentes ont été issus de ce programme d'accélérateur. Merci Monsieur CLERGET ».

**Denis PRAT, Directeur de la Banque de France :** « Si je peux me permettre quelques observations complémentaires concernant les problématiques de financements qui peuvent s'avérer un peu particulières, je ne peux qu'inviter les entreprises à penser à deux choses : le Conseil Régional devient un acteur de financement qui peut et doit être contacté car il peut répondre à la demande, et si je peux me le permettre, nous-mêmes Banque de France et moi-même en ma qualité de Directeur et pas simplement en tant que médiateur du crédit dans la mesure où l'on peut donner des pistes, des adresses, des contacts soit ici en Bourgogne Franche-Comté mais aussi à Paris où l'on développe de plus en plus de réseaux pour effectivement répondre à des sujets bien précis en termes de financement.

Pour information, dans le Jura la production de crédits bancaires est supérieure à la moyenne Bourgogne Franche-Comté et nationale. Nous avons un réseau d'entreprises particulièrement dynamiques en matière d'engagements et d'investissements ».

**Luc DREVET** donne la parole à Daniel LEPRE afin d'exposer les relations entre la CCI du Jura et BPI France.

**Daniel LEPRE :** « Nous sommes en contact très régulièrement avec les équipes de BPI France tant sur la partie financement que sur la partie innovation et la CCI du Jura promeut les outils de BPI comme par exemple la « Presta Inno », qui finance le premier projet innovant d'une entreprise ».

**Stéphane CLERGET, Délégué Territorial Franche-Comté BPI France :** « Il est vrai, pour revenir à ce que disait Monsieur PRAT, le financement d'une entreprise c'est tout un ensemble, c'est un tuilage aussi bien de financements que d'accompagnement. Je pense par exemple au Réseau Entreprendre, à Initiative Jura ou aux structures comme la Boutique de gestion ».

\*\*\*\*\*

## ACTUALITE NATIONALE ET REGIONALE DU RESEAU

**Le Président Jean-Pierre PARIZON :** « En passant de 54 M€ en 2012 à une annonce de 14M€ en 2022, la baisse de la ressource fiscale a conduit les CCI à une réforme de très grande ampleur. Pour l'instant, trois grandes décisions ont été prises.

La première concerne l'accélération de la régionalisation des fonctions supports, à savoir la comptabilité, la communication et les ressources humaines.

La deuxième décision qui a été prise concerne **la consolidation et le suivi des projets de retournement**, les 9 Etablissements de Bourgogne Franche-Comté s'étant engagés à présenter une situation budgétaire pour les années 2019 à 2022 avec l'ensemble des hypothèses et restructurations envisagées ainsi qu'un certain nombre de changements concernant la carte consulaire. Des études sont en cours concernant la fusion entre les CCI de Côte d'Or et de Saône et Loire, une éventuelle fusion entre les CCI de Haute-Saône et du Doubs, possibilité pour l'instant d'un maintien à périmètre constant des CCI Territoriales de la Haute-Saône, de l'Yonne et de la Nièvre, qui elle, bénéficie d'un financement SMAC (Seuil Minimum d'Activité Consulaire) contrairement à la CCI du Jura qui n'est pas éligible. Une étude de statu quo est réalisée pour les CCI du Jura et du Territoire de Belfort.

Une étude de faisabilité, qui était le choix du Jura, comprenant la création d'un établissement public régional et des nouvelles CCI Locales, ne semble pas pour l'instant séduire la majorité.

La décision concernant les activités et le développement, avec **des pôles d'expertises partagés**, avec le recensement des compétences est effectué avec chaque Etablissement et l'appui du service RH pour évaluer les modalités de couverture des besoins en proximité ou en partagé.

Le Contrat d'Objectifs et de Performance permet d'identifier les activités dites en transition qui doivent réduire leur dépendance à la ressource fiscale, voire aller jusqu'à sa suppression.

Les travaux ont été effectués et présentés à la Commission spécifique qui a conclu :

- que la restructuration est bien engagée ;
- les CCIT étant toutes différentes, chacun est incité à privilégier des solutions locales plutôt qu'une régionalisation ;
- l'hypothèse la plus défavorable à – 400 M€ doit être prise en compte pour ces exercices de prospective ;
- l'efficacité des regroupements est à garantir à partir d'un travail de préparation dans la durée.

En conséquence, l'Assemblée Générale de la CCIR a acté des scénarios qui distinguent deux périodes, celle de 2019/2020 où les équilibres sont difficiles mais leurs composantes relativement bien connues et celle de 2021/2022 où les équilibres deviennent difficiles, les incertitudes très nombreuses et les hypothèses de retournement incertaines.

Voilà pour ce qui est de l'adaptation du modèle économique. Luc DREVET, Directeur Général, va évoquer maintenant la ressource fiscale ».

**Luc DREVET** : « Merci Monsieur le Président. Simplement un petit complément sur le plan national.

La Loi PACTE a prévu en deux temps une remontée nationale de cette répartition. Elle porte sur deux composantes, la taxe additionnelle sur la valeur ajoutée et celle sur le foncier d'entreprise, et dès 2020 ce sont les deux composantes qui seront réparties au niveau national avec, le Président vient de le préciser, un dispositif particulier en 2019 pour certaines CCI dès lors que leur territoire compte au moins 70 % de communes en zone de revitalisation rurale, ces ZRR donnant accès au bénéfice du Seuil Minimum d'Activité Consulaire. Avec ce système de péréquation qui part d'une bonne intention, le législateur a souhaité garantir au niveau de la carte nationale des CCI une pérennité des territoires dits ultra-ruraux. Sans cette dotation spécifique certaines CCI pourraient être amenées à disparaître et l'on se retrouverait avec des zones blanches sur la carte. Mais le bémol que l'on pourrait apporter dans ce système qui a ses inconvénients, c'est que ce SMAC comporte des effets de seuil assez brutaux. Le Président l'a indiqué, le Jura n'est pas éligible pour la simple raison que notre territoire n'atteint pas ce seuil de 70 % de communes classées ZRR. Pour autant et que quel que soit l'engagement des équipes

pour compenser par du chiffre d'affaires, la demande solvable d'entreprises de notre territoire n'est évidemment pas celle des territoires dits métropolitains. Il est donc important d'alerter notre tête de réseau et par son intermédiaire le Gouvernement sur le fait que la réponse apportée ne répond pas à certaines situations à l'instar de celle du Jura.

Un exemple, la ressource fiscale de la Nièvre avec classement ZRR : en termes de poids économique et donc de ressource fiscale remontant des entreprises des territoires, le Jura au niveau de la Bourgogne Franche-Comté représente 9,5 % et la Nièvre 6,5 %. En fin de trajectoire en 2022 et si rien ne change, vous inversez les termes en matière de ressource fiscale attribuée à ces deux territoires ; cela veut dire que la Nièvre qui a trois points de poids économique en moins par rapport au Jura, aura trois points de ressource fiscale en plus du fait de ce système de péréquation et parce qu'elle compte 80 % de communes classées en ZRR. Tant mieux pour la Nièvre, mais quid des territoires comme le nôtre car nous sommes quand même dans des situations objectivement comparables et que les entreprises, quelle que soit leur localisation, ont besoin de l'appui de leur CCI.

Qu'en sera-t-il de la présence de notre Etablissement sur le territoire et surtout de sa capacité à accompagner les entreprises ? En termes de correspondance et de cohérence entre la fiscalité des entreprises et son investissement dans les territoires, cela pose un véritable problème de transfert non pas des territoires riches et denses vers des territoires moins riches et moins denses, mais de transfert de ressource d'un territoire dit périphérique à un autre. C'est pourquoi nous sensibilisons beaucoup au niveau régional, nous passons régulièrement des messages au niveau national et Monsieur le Secrétaire Général, nous profitons également de votre présence parmi nous aujourd'hui pour vous alerter ».

**Jean-Charles ARNAUD** : « Je souhaite appuyer le Directeur Général dans ses propos au nom du Bureau de la CCI. On est sur un territoire très particulier, ce qui rend sans doute l'approche complexe des entreprises comme beaucoup d'autres. Donc, cet effet de seuil comme très souvent oublié un peu l'intelligence. C'est un vrai sujet, faire des économies on le fait tous les jours dans les entreprises et l'on est pleinement d'accord pour cela, mais allons-nous rester efficaces ? On va continuer à rendre un service qui est effectivement utile, à tous les niveaux. Je souligne les propos du Directeur Général sur le fait que notre Jura n'est pas en phase avec ce seuil. On fait partie de ce territoire très particulier, excentré mais qu'il faut aussi soutenir pour rendre un service effectivement efficace aux entreprises, c'est ça l'objectif ».

**Luc DREVET** : « Merci Monsieur le Vice-Président pour ce soutien très important à la démonstration. Je précise encore une chose : dans le système de Seuil Minimum d'Activité Consulaire, les CCI bénéficiaires ont une réduction de leur ressource fiscale d'une année sur l'autre limitée à 10 %, la moyenne régionale c'est 17 %. Si vous limitez la Nièvre et la Haute-Saône à 10 %, cela veut donc dire que ceux qui ne sont pas bénéficiaires vont prendre plus que - 17%, dont le Jura. Vous voyez les écarts économiques accumulés année après année entre des CCI qui sont dans des situations très proches mais qui vont se retrouver dans une situation budgétaire avec des écarts très conséquents ».

**Jean-Charles ARNAUD** : « La logique de fusions quand on veut effectivement servir des territoires, je ne suis pas sûr qu'elle ait beaucoup de sens en matière d'efficacité. Et cela ne va pas régler les problèmes du Doubs et de la Haute-Saône ».

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Peut-être qu'effectivement dans cette option de fusion, le risque c'est justement de perdre cette proximité avec les entreprises, les spécificités du territoire et bien garder à l'esprit que c'est le soutien aux entreprises qui va remis en question ».

**Luc DREVET** : « Sachant que la Loi PACTE prévoit un Contrat d'Objectifs et de Performance avec l'Etat décliné dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens avec les Conseils Régionaux qui exigent que toutes les CCI mobilisent les moyens et les compétences nécessaires pour accompagner les entreprises nous sommes aussi à cet égard dans une équation qui est difficile. Juste un point sur les fusions : effectivement, il n'y a pas de magie dans un processus de fusion, sauf à supprimer les sites pour réduire les frais de structures mais cela ne doit pas uniquement être l'objectif final et il faut défendre la proximité de l'accompagnement des entreprises liée à la connaissance du tissu économique.

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « C'est vraiment le problème le plus important, parce qu'effectivement la connaissance et la proximité avec les entreprises est la force des CCI ».

\*\*\*\*\*

## PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA CCI DU JURA

**Luc DREVET** présente aux Membres de l'Assemblée Générale, à l'appui du PowerPoint projeté en séance et annexé au présent compte-rendu, le rapport d'activité 2018 de la CCI du Jura. Il les informe également que ce rapport sera consultable sur le site internet de la Chambre dans les jours qui suivent cette séance.

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « Je souhaite féliciter les équipes qui font un travail remarquable, qui s'investissent sans compter et qui font le maximum pour s'adapter aux changements que nous subissons actuellement. »

\*\*\*\*\*

## POINT SUR LA PROCEDURE DE FIN DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AEROPORT DOLE JURA

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** : « La future Délégation de Service Public de l'Aéroport Dole Jura aura une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La SEADJ travaille actuellement avec le Conseil Départemental sur la clôture de la DSP.

Nous préparons deux protocoles de sortie :

- d'une part, le cadrage juridique de sortie bipartite – entre le Délégrant et le Déléataire – par un projet en cours de validation réciproque de **protocole d'accord transactionnel**, vis-à-vis des engagements contractualisés en termes d'investissements dans la DSP 2010-2019 et d'établissement de la valeur nette comptable des immobilisations, avec un inventaire des biens d'exploitation et l'état des lieux ;
- d'autre part le projet d'une **convention de transfert tripartite** – Délégrant / Exploitant sortant / Exploitant entrant – visant à assurer en particulier la continuité de l'exploitation au-delà du 31/12/2019 et s'attachant à la situation des salariés en poste, des contrats liés aux activités de Déléataire, des biens et des comptes afférents.

S'agissant de la saison hiver (octobre à mars) qui est en chevauchement entre la DSP en cours et la future DSP, les modalités de contractualisation avec les compagnies aériennes sont actuellement en cours avec le Délégué.

Rien de plus à ajouter à ce sujet sinon que cette procédure de fin de DSP suit son cours et se passe plutôt bien avec le Conseil Départemental du Jura ».

\*\*\*\*\*

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Denis PRAT, Directeur de la Banque de France.

**M. Denis PRAT, Directeur de la Banque de France :** « Un focus sur l'actualité économique dans le Jura qui est particulièrement active en matière de production de crédits, fait remarquable comparativement au niveau de la Bourgogne Franche-Comté mais également au niveau national. Concernant les prévisions macroéconomiques de la Banque de France qui ont été publiées récemment, les prévisions de croissance émises en début d'année à 1.6 % voire 1.7 % ont été revues à la baisse à 1,3 % parce que nous avons globalement un contexte international incertain. Ceci dit, les gains de pouvoir d'achat pour les ménages constatés et chiffrés aussi bien par l'INSEE que par la Banque de France attestent qu'ils sont bien réels. Cependant, le constat que l'on fait au niveau bancaire sur le mois de Juin 2019 est qu'une part de ces gains de pouvoir d'achat ont été orientés vers l'épargne et représentent des potentialités de consommation reportées sur 2020 et 2021, ce qui soutiendra la croissance sur les deux années considérées. C'est pour cela que nous considérons que l'économie française restera résiliente en 2020 et 2021 comme elle l'est actuellement en 2019, contrairement et c'est une grande première depuis des années à nos amis allemands qui affichent une croissance bien inférieure à celle que l'on peut constater sur le territoire français.

L'environnement extérieur reste très incertain pour tous les acteurs pour des problématiques de guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, les incertitudes au niveau européen persistent pour ce qui concerne le Royaume-Uni avec le Brexit. En France, il faut tout de même rappeler que nous avons deux problématiques essentielles à nos yeux : la première, celle de la compétitivité avec une balance des paiements française structurellement déficitaire depuis maintenant plus de 10-12 ans et la seconde, celle du niveau des déficits publics rappelé récemment par la Cour des Comptes.

Cela perturbe au quotidien les décisions des entreprises et de leurs responsables dans leur stratégie à moyen et long terme.

Le deuxième focus sur ce que nous appelons « la finance verte ». Les banques centrales européennes s'engagent dans un dispositif de mesures de chiffrage et d'élaboration de stratégies pour appréhender le risque environnemental au niveau des banques d'une part et dans la relation entre les banques et les entreprises d'autre part. L'idée est que les banques centrales européennes vont progressivement dans les années à venir essayer de mieux élaborer la définition du risque environnemental pris par les banques et pour cela, bien identifier quelle est la mesure du risque environnemental que les entreprises elles-mêmes prennent dans leurs propres stratégies. Nous verrons dans les années à venir comment tout cela va se définir et va se chiffrer, se quantifier et surtout s'afficher pour bien déterminer les secteurs et les entreprises qui sont plutôt dans une logique vertueuse et ceux qui sont plutôt dans une logique qui ne l'est pas. Un communiqué de presse sur la « finance verte » est paru la semaine dernière et les préconisations des banques de détail, pour l'appliquer au contexte de ces derniers jours,

confirment que nous sommes malheureusement dans une trajectoire qui, pour nous, est désastreuse. Elle est très couteuse d'un point de vue financier, elle est irréversible et la banque centrale s'affiche très clairement sur ce point de vue-là c'est-à-dire qu'elle considère que les dégâts actuellement en cours ne seront pas rattrapés, d'où la nécessité de les limiter autant que possible. Nous sommes dans une trajectoire qui, de notre point de vue, n'est pas bonne.

L'Observatoire de l'Inclusion Bancaire a rendu son rapport lundi dernier. Il concerne les engagements des banques sur la limitation et l'encadrement des frais bancaires, notamment à l'adresse des populations fragiles. La Banque de France et l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire considèrent que les engagements sont tenus mais qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour améliorer l'encadrement et l'accompagnement des populations fragiles en matière d'offre et d'inclusion bancaires. Sur ce point de vue-là, nous considérons que les choses sont engagées.

Je vous remercie de votre attention ».

\*\*\*\*\*

## PRESENTATION DE L'ESPACE COMPETENCES DIGITALES DE LA CCI DU JURA

**Le Président Jean-Pierre PARIZON** donne la parole à Marie-Eve HENRIOT, Responsable de l'Espace Compétences Digitales de la CCI du Jura.

**Marie-Eve HENRIOT** présente aux Membres de l'Assemblée Générale, à l'appui du PowerPoint projeté en séance et annexé au présent compte-rendu, l'organisation, les activités et les produits de l'Espace Compétences Digitales de la CCI du Jura.

\*\*\*\*\*

## INTERVENTION DE MONSIEUR STEPHANE CHIPPONI, SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DU JURA

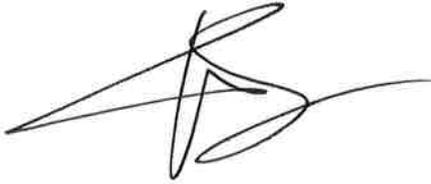
**Monsieur Stéphane CHIPPONI, Secrétaire Général de la Préfecture du Jura**, fait l'intervention suivante : « J'ai bien pris note de vos propos concernant l'application de la Loi PACTE. Sachez, si cela peut vous rassurer que nous sommes, nous aussi, dans une nouvelle réorganisation et je comprends bien qu'il y a encore du travail. Il y a une logique d'anticipation et de travail commun et nous serons bien entendu à vos côtés pour travailler sur ce sujet. Je souhaitais excuser l'absence de Monsieur le Préfet du Jura qui est retenu ce jour à Poligny par la visite de Madame Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Simplement, lors de votre Assemblée Générale à la veille des congés, vous dire le plaisir que nous avons à travailler ensemble aux côtés des entreprises du territoire. Nous avons la chance d'avoir dans ce département un tissu économique performant, nous travaillons et exportons beaucoup avec notamment notre voisin Suisse. J'ai bien noté également la palette d'outils performants proposés par BPI France afin d'aider les entreprises.

Nous continuons à vos côtés, l'Etat est présent. Je vous remercie ».

\*\*\*\*\*

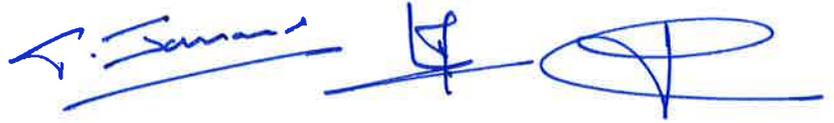
**Le Président Jean-Pierre PARIZON remercie tous les intervenants. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.**

Le Président



Jean-Pierre PARIZON

Les Secrétaires



Patrick JANAND / Philippe MANZONI / Florence PUIG



# **ANNEXES**



**ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 27 JUIN 2019**

**BUDGET EXECUTE 2018**

Nous vous adressons le Budget Exécuté 2018 qui va être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019.

Ce document est assorti de toutes les annexes et adapté aux règles budgétaires et comptables de la circulaire ministérielle du 30 mars 1992 et au règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) N° 2014-03.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura a respecté les décisions prises en Assemblée Générale.

Le fait marquant de l'exercice 2018 a été la prise en compte au 31/12/2018 de l'engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage pour un montant de 108 903 €.

Le budget exécuté 2018 de la CCI du Jura prévu avec un déficit budgétaire de - 113 705 € et un résultat comptable négatif de - 213 598 € se clôture par un résultat budgétaire positif de + 44 250.01 € et un résultat comptable négatif de - 164 461.94 €.

Le budget exécuté 2018 se présente de la manière suivante :

N° Cpte	CHARGES	2017 EFFECTUE	2018 NOTIFIE	2018 EFFECTUE	Différence
60	ACHATS	99 281,26	93 400,00	95 224,49	1 824,49
61	SERVICES EXTERIEURS	263 021,60	359 400,00	278 214,71	-81 185,29
62	TRAVAUX ET PRESTATIONS	201 827,96	195 350,00	170 888,06	-24 461,94
63	IMPOTS ET TAXES	31 705,83	43 300,00	56 182,15	12 882,15
64	FRAIS DE PERSONNEL	2 303 542,66	2 268 600,00	2 322 739,81	54 139,81
	dont personnel mis à disposition EMC	362 001,85	351 000,00	357 234,90	
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	8,38	0,00	21,79	21,79
656	AUTRES CONTRIBUTIONS	139 438,11	100 000,00	78 288,11	-21 711,89
66	INTERETS DES EMPRUNTS	34 019,97	0,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	273 516,47	9 000,00	119 860,20	110 860,20
69	IMPOT SOCIETE	1 028,00	15 000,00	19 134,00	4 134,00
86	DEPENSES EN CAPITAL	666 259,78	79 407,00	62 152,38	-17 254,62
	AJUSTEMENT DETTES SOCIALES	0,00	0,00	34,00	34,00
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 013 650,02</b>	<b>3 163 457,00</b>	<b>3 202 739,70</b>	<b>39 248,70</b>
	CONTRIBUTIONS AUX SERVICES	40 525,37	31 918,00	6 666,43	-25 251,57
	Enseignement - Formation				
	Virement/Fds de Roulement		0,00	44 250,01	44 250,01
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 054 175,39</b>	<b>3 195 375,00</b>	<b>3 253 656,14</b>	<b>58 281,14</b>

N° Cpte	PRODUITS	2017 EFFECTUE	2018 NOTIFIE	2018 EFFECTUE	Différence
70	RECETTES D'EXPLOITATION	325 023,34	415 950,00	389 280,33	-26 669,67
741	RESSOURCE FISCALE	2 599 100,00	2 154 282,00	2 154 282,00	0,00
743	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	104 559,50	85 520,00	160 386,72	74 866,72
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION	6 565,44	0,00	7,36	7,36
764	PRODUITS FINANCIERS	29 919,20	10 000,00	8 200,41	-1 799,59
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS	121 608,05	0,00	2 096,23	2 096,23
791	TRANSFERT DE CHARGES	419 032,61	384 000,00	404 438,66	20 438,66
	Dont salaires transférés à l'EMC	362 001,85	351 000,00	357 234,90	
875	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	CESSION D'IMMOBILISATIONS	59 020,00	0,00	0,00	0,00
	AJUSTEMENT DETTES SOCIALES	0,00	0,00	128 298,00	128 298,00
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 664 828,14</b>	<b>3 049 752,00</b>	<b>3 246 989,71</b>	<b>197 237,71</b>
	CONTRIBUTIONS DES SERVICES	40 525,37	31 918,00	6 666,43	-25 251,57
	Service Enseignement - Formation				
	Prélèvement/Fds de Roulement	348 821,88	113 705,00	0,00	-113 705,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 054 175,39</b>	<b>3 195 375,00</b>	<b>3 253 656,14</b>	<b>58 281,14</b>

.../...

Compte tenu des opérations en capital, des dotations et des reprises d'amortissements et provisions, le résultat comptable de l'exercice 2018 de la CCI du Jura est de -164 461.94 € (voir le rapprochement ci-dessous).

**Rapprochement résultat comptable et résultat budgétaire**

<b>Résultat budgétaire</b>	<b>44 250.01</b>
<b><u>Neutralisation des emplois</u></b>	
Immobilisations	+ 17 009.38
Remboursement de la dette sociale	+ 45 143.00
<b><u>Neutralisation des ressources</u></b>	
Augmentation de la dette sociale	- 19 361.00
Prise en compte de la dette relative aux allocations chômage	- 108 903.00
<b><u>Dotations aux amortissements et aux provisions</u></b>	<b>- 180 329.34</b>
<b><u>Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés</u></b>	<b>- 3 210.71</b>
<b><u>Reprise sur provisions</u></b>	<b>+ 40 939.72</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>- 164 461.94</b>

**Le fonds de roulement net au 31/12/2018 est de 1 618 928.13 € représente 186 jours de charges.**

\*\*\*\*\*

**PROJET DE DELIBERATION**

**La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura, réunie en Assemblée Générale ce jour, après avoir entendu le rapport qui précède et en avoir délibéré :**

- VU :**
- l'accord du Bureau,
  - l'accord de la Commission des Finances,
  - le rapport du Commissaire aux Comptes,

**approuve le budget exécuté 2018 qui lui est présenté.**



**bpi**france | SERVIR L'AVENIR

---

**01.** Qui sommes-nous ?

**02.** Bpifrance Financement

**03.** Bpifrance Investissement

**04.** Les équipes régionales

**01.** Qui sommes-nous ?

**Bpifrance, partenaire de confiance des entrepreneurs**

Bpifrance accompagne les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse du Crédit aux Mille entreprises.

Bpifrance : banque publique d'investissement regroupe OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions pour offrir des solutions de financement adaptées à chaque étape clé du développement des entreprises.

Le rôle de Bpifrance consiste à soutenir le financement de l'économie française.



**bpi**france

**01.** Qui sommes-nous ?

**Un continuum de financement à chaque étape clé du développement des entreprises**

TPE	PME	ETI	GE
<p>Financer les entreprises dans leurs besoins d'investissement et de trésorerie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide directe</li> <li>• Aide à l'innovation</li> <li>• Garantie</li> <li>• Financement</li> <li>• Accompagnement</li> </ul>	<p>Soutenir le croissance des PME partout en France</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'innovation</li> <li>• Garantie</li> <li>• Financement</li> <li>• Accompagnement et Financement export</li> <li>• Capital-Risque et développement</li> <li>• Accompagnement</li> </ul>	<p>Rafforcer les ETI dans leur développement et leur internationalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'innovation</li> <li>• Financement</li> <li>• Accompagnement et Financement export</li> <li>• Capital-Risque et développement</li> <li>• Accompagnement</li> </ul>	<p>Participer au rayonnement des grandes entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes collaboratifs d'innovation</li> <li>• Financement</li> <li>• Mobilisation du Capital</li> </ul>

**01.** Qui sommes-nous ?

**Investir, financer, garantir et accompagner les entreprises**

<p><b>INNOVATION</b></p> <p>Aide directe à l'innovation pour les prises de risque liées au développement de programmes d'innovation</p>	<p><b>FINANCEMENT</b></p> <p>Des financements structurés et innovants et du cycle d'exploitation en partenariat avec les établissements bancaires</p>
<p><b>GARANTIE</b></p> <p>Des financements bancaires et des interventions en fonds propres</p>	<p><b>ACCOMPAGNEMENT</b></p> <p>Offre de conseil, de formation, de mise en réseau et de coopération</p>
<p><b>FONDS PROPRES</b></p> <p>Investissement minoritaire au capital de la PME à la grande entreprise française directement ou avec des fonds spécialisés, ou avec des fonds partenaires</p>	<p><b>EXPORT</b></p> <p>Accompagnement à l'international avec Business France, financement export et distribution de l'assurance-prospection</p>

**bpi**france

# 02.

## Bpifrance financement

LES ÉNERGIES CRÉATRICES SONT EN RÉGION. C'EST POURQUOI NOS DÉPARTS SONT FORGÉS DANS LES FINANCEMENTS.

bpifrance.fr

- Innovation
- Garantie
- Financement

## 02. Bpifrance financement

### Innovation le soutien à l'innovation

A tous les stades du projet de la faisabilité à la production jusqu'au lancement commercial

- Une aide directe en trésorerie
  - Aide à la faisabilité
  - Aide au projet innovant
- Fonds apportés en direct
  - Sous forme de prêt à taux zéro
  - Sous forme d'avance remboursable
  - Sous forme de prêt garanti par l'État sur Taux jusqu'à 100k€

Prêts d'amorçage  
Prêt Innovation  
Subventions  
Avance remboursable

## 02. Bpifrance financement

### Garantie : Les grandes règles

<b>PME :</b> - < 250 salariés - CA < 50M€ ou Total bilan < 43M€ - non détenues à + de 25% par des entreprises non éligibles	<b>Création - Développement - Innovation - International - Transmission - Renforcement de la structure financière - Court terme - Fonds propres</b>
<b>Intervention en complément d'une garantie</b>	
<b>Impact du semi d'accès à la garantie</b>	Durée de la garantie Montant de la garantie
La garantie ne peut être versée au bénéficiaire que si le bénéficiaire a obtenu l'accord des banques et des investisseurs.	

Toujours à 70%

bpifrance.fr

## 02. Bpifrance financement

### Financement activité de co-financement

Nos interventions concernent :

- Des projets de développement** : Financement des travaux, investissements immobiliers, matériels, immatériels, croissance externe, LBO...  
 P.M.T., C.B.M., C.B.I., offres spécifiques
- Le cycle d'exploitation** : Financement des créances sur grands donneurs d'ordre publics ou privés, CIR, CICE...  
 Avance +, Avance+ Emploi

**Toutes activités et toutes tailles d'entreprises**  
**Toujours en partenariat avec les banques**

02. Bpifrance financement

### Financement les crédits standards

Prêts moyen et long terme	Crédit-Bail Mobilier	Location Financière
PRÉMO	CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	CLM mobilisable
	ENERGIE RENOUELEBLE	

bpi  | 8

02. Bpifrance financement

### Financement Les Prêts de développement

Renforcer les capitaux permanents lors de projets structurants

- Afin de mieux financer
  - Les dépenses d'investissements immatériels ou corporels à faible valeur de gage
  - Le financement partiel de titres
  - L'augmentation de BFR liés au programme

**La restructuration financière est exclue**

- Les principes des financements « mezzanine »
  - Reserves aux entreprises de plus de 3 ans
  - Durée de 3 à 10 ans selon les produits
  - Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni caution personnelle
  - Amortissement de départ lent avec différé en capital de 1 à 3 ans selon les prêts
  - Ils sont associés obligatoirement à un engagement bancaire (ou SCRY) sur le même programme

bpi  | 10

02. Bpifrance financement

### Financement les « Prêts de développement »

Prêts Croissance Internationale	Prêt industrie du futur	Contrat de développement
Prêts de soutien à l'énergie	PRÊT CROISSANCE	Contrat de Développement Transmission
	Prêt Bois	

bpi  | 11

02. Bpifrance financement

### Financement Les mobilisations Court Terme

**AVANCE +** ou **AVANCE + EXPORT**

- Créances éligibles sur
  - Etat collectivités territoriales et leurs établissements publics rattachés
  - Sociétés contrôlées majoritairement par des capitaux publics
  - Sociétés d'économie mixte (SEM) sociétés d'HLM organismes sociaux
  - Grandes entreprises (CAHT > à 5 ME et Bof 3 ou 4)
- Credit confirmé qui sécurise l'entreprise et la banque (en général 12 mois)
- Avances à 100% de la facturation cédée en attente du règlement si gage espèce (10% en général)
- En cas de coupures d'indus la banque** pas d'ouverture de compte bancaire les avances transitent sur le compte de l'entreprise

AVANCE + Emploi	Mobilisation du CIR
Avance TVA sur Prélats	Cautions carrières et photovoltaïque
	Engagement par signature

bpi  | 11

**02. Bpifrance Financement**

**Financement Assurance Prospection**

Vous souhaitez développer votre activité à l'étranger ?  
 Nous vous indemnisons de vos dépenses de prospection et vous remboursent en fonction du chiffre d'affaires à l'export réalisé.

Objet : Dépenses (non récurrentes) liées à la prospection export c'est-à-dire frais de voyage, manifestations commerciales, création ou renforcement d'un service export, VIE, création de filiale commerciale, étude de marché, publicité, site internet, etc.

Bénéficiaires : Entreprises françaises, tous secteurs (hors négoce international), dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 M€ avec au minimum un bilan de 12 mois.

Atouts:  
 • Accompagnement du développement export • Garantie contre le risque d'échec commercial • Versement d'une avance sur indemnité dès la signature du contrat • 1er remboursement à l'issue de la 4e ou 5e année • Montant des remboursements limité au montant de l'avance sur indemnité perçue.

bpi**finance** | 13

**03. Bpifrance Investissement**

**POUR VOUS DEVELOPPER, VOUS AVEZ BESOIN D'OUVRIR VOTRE CAPITAL.**  
 C'EST LE PROPOSÉ PAR NOTRE FINANCIER.

a. Activité en direct  
 b. Fonds de fonds  
 c. Accompagnement

bpi**invest** | 14

**03. Bpifrance Investissement**

**Investissement direct Soutenir la croissance des entreprises**

- Par typologie d'entreprises
  - PME
  - ETI
  - Grandes entreprises
- Sous différentes formes
  - Prise de capital
  - Obligations convertibles
- Toujours minoritaire
- Uniquement en développement transmission
- Fonds sectoriels

**Capital Risque**

**Capital Développement**

bpi**invest** | 15

**03. Bpifrance Investissement**

**Activité Fonds de Fonds partenaire du développement local**

- Invest PME
  - C'xealon
  - Industrie et Filières
  - Défi 2
- Des fonds de fonds inter régionaux
  - Grand Est Investissement
  - EUREFI
  - Institut Lorrain de Participation
  - Arve Industrie Capital
  - CAP INNOV EST

bpi**invest** | 16

**03. Bpifrance Investissement**

### Activité Accompagnement

- Le conseil (modules IC)
  - Développement
  - Performance
  - Transmission / Reprise
  - Prospective
- L'université
  - E-Learning
  - Séminaires et ateliers thématiques
- La mise en réseau
  - Bpifrance Excellence
  - Euro Equity
  - Welcome
- Les accélérateurs pour grandir plus vite (start up / PME / ETI / ) et Pass French Tech

bpfiance | 17

# 04.

## Les équipes régionales

LES ENERGIES CRÉATRICES SONT EN RÉGION.  
80% DE NOS DÉCISIONS SONT PRISES  
DANS LES TERRITOIRES.

ET IMPLANTÉES RÉGIONALES. 2 SUR TOUT LE TERRITOIRE À VOTRE SERVICE



bpfiance | 18

**04. Equipes régionales**

**Directeur Bourgogne Franche Comté : Charles - Eric BALTOGLU - 170 rue Alain Savary - Besançon**

<p><b>Délégation Financement Garantie</b></p> <p>S. Clerget</p> <p>Chargés d'affaires Sébastien Guerin Loïc Faudot Cécile Riche Bruno Monnier tco</p> <p>Chargées d'études garantie Isabelle Jull Rania Berkani</p>	<p><b>Délégation innovation</b></p> <p>P-A. Truan</p> <p>Chargés d'affaires Josette Duchezau Angélique Leonard Vincent Carbeni</p>	<p><b>Bpifrance Assurance Export</b></p> <p>Alban OHERBES</p> <p><b>Business Franca</b> Aurélien LAROPPE</p>
---	--	--

Tel : 03 - 81 - 47 - 08 - 30

bpfiance | 19

# SERVIR L'AVENIR

Merci





**UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE**  
Informations, Conseils, Accompagnement, Mise en relation, Réseaux

## Compétences Digitales



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Assemblée Générale CCIT du Jura du 27 juin 2019

## Espace Compétences Digitales



**Marie-Eve HENRIOT**  
Responsable Espace Compétences Digitales  
mehenriot@jura.cci.fr  
03 84 86 42 20



**Lauriane GUILLEMIN**  
Conseillère Numérique  
lguillemin@jura.cci.fr  
03 84 86 42 31



**Bruno GALLET**  
Conseiller cybersécurité  
bgallet@jura.cci.fr  
03 84 86 42 10

**Depuis quand ?**

- Impulsion en janvier 2018 (1/3 personne)
- Organisation, lancement et tests en septembre 2018 (2,5 personnes)
- Action en janvier 2019

**Quoi ?**

- Communication Digitale
- Cybersécurité

**Comment ?**

- Sensibilisation
- Accompagnement



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Assemblée Générale CCIT du Jura du 27 juin 2019

## Espace Compétences Digitales



i

### Et si on parlait numérique ?

#### **Webschools :**

Réunions d'information collectives sur les services et usages du web :  
8 fois / an

#### **UXpérience**

Échanges d'expériences autour du numérique et des Systèmes d'information dans différentes entreprises du département :  
3 fois / an

#### **Le numérique, What Else ?**

Un café, un conseil : sur rendez-vous

 CCI JURA

1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Assemblée Générale CCIT du Jura du 27 juin 2019



## Webschool du Jura

Réunions d'information sur les services et usages numériques

### Programme 2019

**Lundi 8 avril - 18h/20h - Lons-le-Saunier**

**Réseaux sociaux** - Zoom sur Facebook et Instagram

**Mardi 14 mai - 18h/20h - Dole**

**E-commerce** - Ou en sommes nous ? Marketplace VS site propriétaire

**Lundi 3 juin - 18h/20h - Lons-le-Saunier**

**La vente par internet** - Que dit le droit de la consommation ?

**Lundi 1 juillet - 18h/20h - Lons-le-Saunier**

**Publicités sur internet** - Google ADS, Médias sociaux - Bonnes pratiques

**Lundi 16 septembre - 18h/20h - Lons-le-Saunier**

**Storytelling** - Faites appel aux émotions de vos clients pour déclencher l'acte d'achat

**Lundi 14 octobre - 18h/20h - Dole**

**Relation client** - L'email marketing

**Lundi 18 novembre - 18h/20h - Lons-le-Saunier**

**Evaluez vos actions de communication en ligne** - Tableaux de bord avec DataStudio

**Lundi 9 décembre - 18h/20h - Lons-le-Saunier**

**Webschool surprise !** on vous fait plaisir pour Noël

GRATUIT ET OUVERT À TOUS

DÉTAILS ET INFORMATIONS SUR LE BLOG

<http://webschooljura.wordpress.com> et sur [www.jura.cci.fr](http://www.jura.cci.fr)

Contact : Espace Compétences Digitales - CCI du Jura  
Marie-Eve HENRIOT - Tél 03 84 88 42 20 - [mehenriot@jura.cci.fr](mailto:mehenriot@jura.cci.fr)

 CCI JURA

1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

 CCI JURA

Avec le soutien de :

 Silicon Jura

 BFC NUMERIQUE



Assemblée Générale CCIT du Jura du 27 juin 2019

### Communication Digitale

Industrie, commerce, services

Marie-Eve HENRIOT : 03 84 86 42 20  
mehenri@jura.cci.fr

Sur devis

**Diagnostic Communication Digitale**

Audit de vos outils de communication et promotion en ligne : site internet, réseaux sociaux, e-mailing, etc. et de votre positionnement dans les moteurs de recherche (points forts et points faibles) afin de construire une stratégie de communication digitale cohérente et performante.

**Accompagnement montage plan de communication**

Aide au montage d'un plan d'action annuel sur-mesure pour la promotion de votre entreprise, marque et/ou produits. Définition de vos objectifs et de votre cible. Identification des moyens et outils de communication nécessaires.

**Mesure de la performance de votre présence en ligne**

Analyse de vos données statistiques de présence en ligne : site web, réseaux sociaux, e-mailing, etc. et évaluation des performances de vos actions de communication en ligne afin d'améliorer votre notoriété face à votre clientèle, mieux promouvoir votre activité, recruter et/ou encore générer plus de trafic.

**Accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges**

Définition de vos besoins et rédaction d'un cahier des charges pour la création, l'administration ou la mise à jour de votre site web.

Lecture et évaluation de devis puis identification optimisée de prestataires.

**Accompagnement réseaux sociaux**

Audit et accompagnement de votre présence sur les réseaux sociaux. Au choix : Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, Pinterest ou mise en place de jeux concours afin de développer votre notoriété, fidéliser votre clientèle, promouvoir votre activité, recruter et générer du trafic.

### Cybersécurité

Industrie, commerce, services

Bruno GALLET : 03 84 86 42 10  
bgallet@jura.cci.fr

**Sensibilisation Cybersécurité**

L'objectif de la sensibilisation pour chaque salarié, quel que soit son poste, est de **comprendre les principales menaces informatiques, maîtriser les bases de la cybersécurité, découvrir et intégrer les bonnes pratiques** dans l'utilisation des outils informatiques et **avoir les bons réflexes** en cas de doute ou en cas de cyberattaques réelles.

Possibilité de prise en charge sur votre Plan de formation.

**Diagnostic Cybersécurité**

Ce diagnostic consiste à **mesurer la maturité de l'organisation de votre SSI (Sécurité des Systèmes d'Information)** afin d'analyser la situation existante et **mettre en évidence les axes d'amélioration envisageables** afin de **protéger l'Intégrité, la confidentialité et la disponibilité de vos informations**.

Sur devis

**Sensibilisation à la conformité RGPD dédiée aux TPE et PME**

Comme toutes les entités qui collectent des données personnelles, **les petites entreprises doivent se mettre en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)** et être en mesure de prouver à n'importe quel moment, que les données à caractère personnel détenues sont protégées.

L'objectif de cette sensibilisation est de **découvrir l'essentiel de ce règlement, acquérir les principales notions à connaître et réaliser les premières actions** pour vous mettre en conformité.

800 € Possibilité de prise en charge sur votre Plan de formation. 1 jour

## Espace Compétences Digitales

### Accompagnement sur-mesure

**Optimisation de votre stratégie de communication :**  
Plan de communication, accompagnement sur les réseaux sociaux, site internet, e-mailing, positionnement dans les moteurs de recherche, Google my Business, campagnes Adwords, Hootsuit, retouche d'image, jeux concours, Youtube, etc.

À la demande, selon vos besoins définis au préalable.

Possibilité de prise en charge sur votre Plan de formation.

## Espace Compétences Digitales

### 6 mois en chiffres

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

#### Sensibilisations

3 webschools  
1 manifestation cybersécurité

100 entreprises sensibilisées

#### Accompagnements

✓ 22 entreprises déjà accompagnées  
(de 1 à 3 jours / entreprise)

✓ 28 à venir (programmés ou devis)



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Assemblée Générale CCIT du Jura du 27 juin 2019

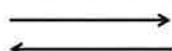
## Espace Compétences Digitales

Une équipe vitaminée à votre disposition !



Conseil & stratégie

Communication



Cybersécurité



Digital



1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Assemblée Générale CCIT du Jura du 27 juin 2019



